



## Remontons le temps

### L'école et ses débuts (2<sup>o</sup> partie)

#### Histoire, suite

##### De la Libération à mai 1968

À la Libération, le gouvernement provisoire décide de rétablir la gratuité de l'enseignement secondaire et institue une commission de réflexion sur l'éducation. Le rapport qui en est issu propose de nombreuses mesures de modernisation de l'enseignement, pour faire face à la massification de l'enseignement qui se profile. Il était proposé de démocratiser l'enseignement en allongeant la scolarité à 18 ans, en généralisant les expériences des mouvements de l'éducation nouvelle et en élaborant une école unique. Ce projet sera abandonné faute de moyens et en raison de divergences politiques, mais il sera source d'inspiration pour de nombreuses réformes scolaires par la suite.

En 1959, avec la réforme Berthoin, la scolarité obligatoire passe officiellement à 16 ans, bien que son application ne soit achevée qu'en 1971. Les cours complémentaires deviennent des collèges d'enseignement général (CEG) et les collèges d'enseignement secondaire, comportant plusieurs filières, sont établis. La loi Debré de 1959 instaure aussi des contrats avec les écoles privées, dont les enseignants sont rémunérés par l'État à condition que celles-ci enseignent le même programme scolaire que dans le public (écoles dites sous contrat).

Faute d'avoir su se moderniser, pour faire face à sa massification, l'enseignement français sera au bord de la rupture dans les années 1960 jusqu'à la révolte de mai 1968. La démocratisation de l'enseignement se fera tout d'abord dans l'enseignement technique et professionnel puis dans le secondaire et à l'université. Les universités françaises, mal préparées à de tels effectifs et manquant cruellement de locaux, tentent de se rénover, notamment avec la construction de centres secondaires. Cependant, ces efforts sont insuffisants et le mécontentement de mai 1968 a pour causes entre autres ces mauvaises conditions d'études.

##### Depuis mai 1968

À la suite du mouvement de mai 1968, l'université est réformée, menant entre autres à plus d'autonomie et à une démocratisation de son administration (loi Faure de 1968). La mixité devient la norme à tous les niveaux d'enseignement. En 1975, la loi Haby instaure le principe du collège unique pour tous les élèves.

La loi Jospin de 1989 veut placer l'élève « au centre du système éducatif ». Dans ce cadre, le pédagogue Philippe Meirieu envisage que l'École devienne un moyen de réalisation du projet de l'élève. La place de l'élève n'est plus celle du simple récipient que l'enseignant remplit (triangle pédagogique). L'idée d'une formation de l'élève à son futur statut de citoyen est portée par l'institution scolaire (« éducation à la citoyenneté »).

Même si le niveau de formation s'est élevé (avec près de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat), le rôle d'ascenseur social du système éducatif est fortement contesté. Les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont mis en évidence dès 1964 que la proportion d'individus provenant des classes populaires et accédant aux études supérieures reste très faible. Ils ont démontré que le système scolaire reproduit le schéma social et qu'il a pour objet de conforter et légitimer la position des élèves dans la hiérarchie sociale. Seules les familles détenant un capital culturel adapté permettent à leurs enfants de réussir leur parcours scolaire.

De 1982 à 1995, les effectifs des lycées vont ainsi doubler, atteignant aujourd'hui 5,7 millions. Le bac professionnel est créé en 1985 et c'est grâce à lui qu'enfin, en 2012, ce chiffre est dépassé pour la première fois, avec même 85 % d'élèves au niveau du bac. Le nombre de bacheliers passe ainsi de 300 000 en 1988 à 723 000 en 2020.

## L'école à BACHAS,

Parmi les documents d'archive, la « Monographie de la Commune de Bachas » écrite par l'Instituteur Eusèbe Desbarax en juin 1886 apporte des éléments intéressants sur la Commune de Bachas et notamment sur la naissance de l'école.

En voici quelques extraits :

*C'est au 5 mai 1836 que date la première délibération pour laquelle le Conseil municipal de Bachas s'engageait en exécution de la loi du 28 juin 1833 à entretenir une école primaire élémentaire.*

*Par une deuxième délibération du 27 mars 1837, l'administration compétente était suppliée de vouloir bien accorder le titre d'Instituteur Communal, pour la Commune de Bachas à Monsieur Jean-Louis Boudet, habitant d'Alan, Haute Garonne. Le Conseil Municipal s'engageait à pourvoir un traitement de 200 f et à l'indemnité de logement. De plus, la rétribution mensuelle des élèves était établie de la manière suivante :*

*1er Pour les élèves qui ne feraient que lire.....f.0,75*

*2°-----qui liraient et écriraient.....1,25*

*3°-----qui liraient, écriraient et compteraient....1,75*

*Trois enfants étaient admis à l'école comme indigents.*

*Une troisième délibération, du 6 mai 1838, porte note au budget de 1839, de la somme de 200 f. Pour le traitement fixe de l'instituteur et celle de 40 f pour le prix du loyer de la maison d'école.*

.....

*La fréquentation, quoique laissant encore à désirer, est cependant bien meilleure que celle de beaucoup d'autres écoles de la contrée.*

*La loi du 28 mars 1882 serait-elle appliquée pour la commune que le moyen resterait encore insuffisant pour obtenir une bonne fréquentation. C'est l'intérêt pécuniaire qui est le côté sensible chez les gens de la campagne.*

*Une amende proportionnée au nombre des absences mensuelles produirait un meilleur effet que l'application des peines énoncées dans la loi précitée et exigerait moins de formalités. Pourquoi n'infligerait-on pas, par mois, aux parents non dispensés une amende de 0,25 f par absence non motivée à partir de la quatrième ? Les amendes pourraient être versées entre les mains du Receveur Municipal au profit de la caisse des écoles.*

*Depuis dix ans (1876), il n'y a eu à Bachas que deux conscrits illettrés dont l'un était étranger à la commune, deux conjoints également étrangers à la commune n'ont pu signer leurs noms en 1884.*

## La maison d'école

Ainsi s'appelait le lieu où étaient tenus les cours élémentaires. Voici ce que Eusèbe Desbarax en disait :

*«De 1838 à 1849, l'école était faite dans des locaux loués et généralement peu convenables puisque des fournils furent quelques fois affectés à cet usage.*

*La maison d'école actuelle fut acquise en 1848 et mise à la disposition de l'Instituteur dans le courant de l'année suivante. Elle ne fut définitivement appropriée qu'en 1864.*

*A cette époque elle se composait comme aujourd'hui de la salle de classe et d'une décharge au rez-de-chaussée, de la cuisine d'une petite chambre à coucher au premier étage.*

*Le logement personnel est en mauvais état et insuffisant. Il n'y a pas de mobilier, ni de jardin annexé à la maison. Cet état de chose qui serait préjudiciable à un instituteur étranger à la commune, ne nuit en rien au titulaire actuel qui a son logement. La salle de classe est convenable, elle est assez vaste, saine, bien exposée, bien aérée et bien éclairée. Le mobilier scolaire est passable et il serait à peu près complet avec un tableau de poids et mesures et un compendium métrique.*

.....

*L'école ne possède ni latrine pour les élèves, ni préau. Malgré plusieurs tentatives, la municipalité n'a jamais pu réaliser ces améliorations, faute d'emplacement convenable.*

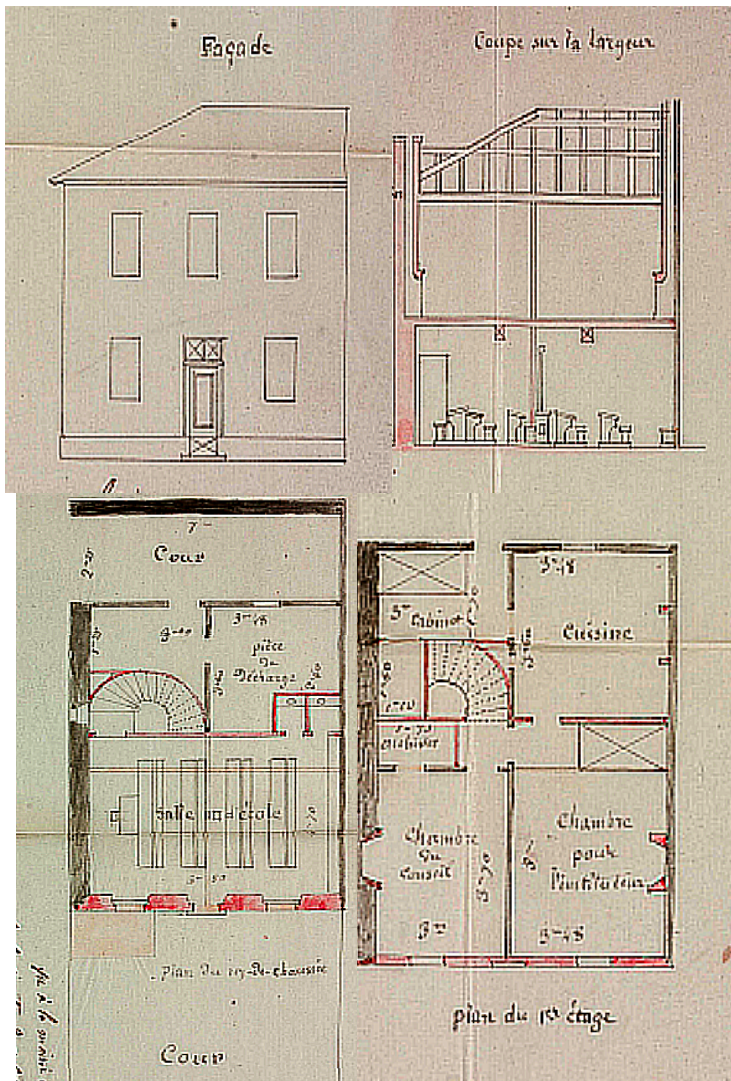


Notons « **Compedium métrique** » qui a disparu du vocabulaire scolaire ! Mais, qu'est-ce que c'est ?

C'est un petit meuble vitrine contenant une collection plus ou moins importante d'instruments de mesure représentatifs du système métrique. On y trouvait le mètre pliant, le décimètre à ruban ou la chaîne d'arpenteur, quelques mesures de capacité en bois et en fer, le décimètre cube démontable ainsi que la balance Roberval accompagnée de ses masses marquées en fonte et en laiton.



Des plans de réparation de l'école ont été retrouvés dans les archives, ils datent de 1848. ils ne disent pas s'il s'agit de l'emplacement de l'école actuelle ou si ces plans ont été à l'origine de la bâtisse actuelle. Dans sa monographie de 1886, Eusèbe Desbarax laisse entendre que la Municipalité ne peut réaliser des améliorations, cependant une photo du village de 1910 montre le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui.



Nous avons pensé qu'il pourrait s'agir du presbytère, mais rien n'est moins sûr.



Pour terminer le chapitre de l'école, qui a définitivement fermé ses portes en 1973 faute d'élèves, il en restait cinq, voici quelques photos de classe

**En 1941**



20 ans plus tard



Un peu plus tard, en 1965

